

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.099

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Décembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 1996

22 Novembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. BUJARD par M. GAVEN
M. HUGENDBLER par M. DONZIER
M. SABATHIER par M. le Maire
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Constrcution d'un C.L.S.H. "Club Santé Loisirs" - Consultation de maîtrise d'oeuvre

VOTE : UNANIMITE

Le Centre de Loisirs sans Hébergement (C.L.S.H), situé rue Henri Dunant, ne dispose pas actuellement de locaux lui permettant d'exercer ses activités dans de bonnes conditions.

En conséquence, il est envisagé de construire un bâtiment neuf, en continuité du Centre d'Hébergement Sportif, comprenant notamment salles de jeux, dortoir, office, sanitaires, local rangement, etc...

Le coût global de l'opération est estimé à 1 450 000 Frs TTC environ, pour une surface totale de 200 m².

Compte tenu du coût de l'opération et du montant prévisionnel des honoraires d'Architecte estimés à environ 125 000 Frs TTC, un avis d'appel à concurrence doit être lancé et le maître d'oeuvre ne pourra être retenu qu'après avis d'une commission ainsi composée :

Président : le Maire ou son Représentant,

Membres : les membres de la Commission d'appel d'offres élus par le Conseil Municipal du 4 juillet 1995.

Après examen de leur compétence, références et moyens, la commission formulera un avis sur les candidats en vue de la passation d'un marché négocié de maîtrise d'oeuvre respectant les clauses figurant au programme et au règlement de la consultation élaborés par les Services Techniques.

Il est également proposé à l'Assemblée délibérante de solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- CONSIDERANT la nécessité de construire un équipement neuf au profit du C.L.S.H "Club Santé Loisirs",
- VU le programme et le règlement de la consultation relatifs à la passation d'un marché négocié de maîtrise d'oeuvre,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme et le règlement de consultation du marché de maîtrise d'oeuvre à intervenir dans le cadre de cette opération,
- de constituer la Commission chargée d'examiner les dossiers de candidatures comme la Commission d'appel d'offres.
- de solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Décembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS